

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17940**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Études moléculaires, cellulaires et intégrées des molécules bio-actives

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Recteur de l'Académie de Clermont-ferrand, Chancelier des Universités, Président de l'Université d'Auvergne

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

118b Modèles d'analyse biologique ; Informatique en biologie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer l'activité de : Technicien de laboratoire niveau II dans l'étude des molécules bio-actives par des approches moléculaires, cellulaires et intégrées. Spécialisé en génomique, post-génomique, réceptologie et en expérimentation animale.

Ses compétences s'exercent dans :

le relais entre les techniciens et les responsables ou les directeurs de laboratoires et aider ces derniers dans le recueil, l'analyse et la présentation des résultats.

l'expertise analytique et diagnostique en biologie médicale

la gestion de projet

la qualité en laboratoire

la rédaction de protocoles expérimentaux

le management du personnel.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

industrie pharmaceutique , laboratoires de recherche

Ces professionnels travaillent en :

Recherche et développement des industries pharmaceutiques (pharmacologie, toxicologie),

Secteur vétérinaire et surveillance des milieux naturels

Production et de contrôle des animaux transgéniques

Qualité en biologie

Laboratoires d'analyse médicale (chimie clinique, immunologie, virologie, hormonologie, anatomopathologie...)

Recherche académique (UFR médecine/pharmacie, sciences, INSERM, INRA, CEA...)

Technico-commerciaux dans des secteurs médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques, ...

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée en deux semestres :

**Semestre 1** composé de 3 Unités d'enseignement

UE 1 : Techniques d'analyse du génome ; interactions ligand/récepteur et des processus de signalisation cellulaire ; domaine de la pharmacologie et de la toxicologie in vitro et in vivo (13 ECTS)

UE 2 : Management des personnels et des projets ; techniques de communication et projet professionnel et personnel ; environnement professionnel et aspect législatif du droit du travail ; langues étrangères (17 ECTS)

UE 3 : Connaissances de l'assurance qualité laboratoire et de la législation ; maîtrise des statistiques et des logiciels d'analyses de données ; techniques d'imagerie cellulaire ; organisation et planification des expérimentations en biologie (10 ECTS) ;

Le contrôle des connaissances est réalisé en contrôle continu.

**Semestre 2** composé de l'UE 4 et l'UE 5 :

UE 4 : Projet tuteuré (6 ECTS)

UE 5 : Stage (14 ECTS)

L'évaluation est réalisée suite au stage (sous forme de rapport et soutenance)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

##### Autres sources d'information :

Site web de l'Université d'Auvergne :

<http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site web de l'Institut Universitaire de Technologie :

<http://iutweb.u-clermont1.fr/formation-presentation.html>

##### Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne - Institut Universitaire de Technologie - Aubière

##### Historique de la certification :